



Conditions générales de vente

Ces conditions générales de vente sont réputées connues et approuvées par le client, dès acceptation du devis.

1. Conditions particulières

1.1. Devis et bon de commande

Toute prestation donnera lieu à l'établissement d'un devis gratuit. L'acceptation de celui-ci vaut bon de commande ferme et définitive. Il correspond à une prestation qualifiée de "standard" qui comprend :

- La mise à disposition d'un photo-graphiste, du matériel de prise de vue et des logiciels courants, nécessaires à la réalisation de la mission,
- La fourniture d'un jeu complet d'images retouchées sur support numérique (CD-ROM ou DVD-ROM selon le volume des fichiers) au format JPEG - RVB.

Toute prestation additionnelle (Gravures de CD/DVD supplémentaires, tirage papier, Livre Photo, Créations Graphiques dérivées des photos, etc.) ou toute sujétion spéciale rendue indispensable par la spécificité de la mission (location de véhicule et/ou de matériel spécialisé, hébergement, etc.) feront l'objet d'un supplément de facturation ou à la charge et sous la responsabilité directe du client, en sus de la rémunération du photographe.

La présence d'un assistant photo est possible et courante, particulièrement lors des reportages de mariages dépassant les 10 h 00 de temps de présence, elle n'entraîne aucune modification de tarif.

1.2. Modalités de règlement

Sauf mention contraire expressément stipulée dans le devis, le règlement des prestations s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Versement d'un acompte de 30% à la commande,
- Paiement du solde, sans escompte, une fois la mission terminée, le jour de la prestation (ou exceptionnellement à la remise des éléments si celle-ci est faite en mains propres, toutefois si la remise nécessitent un envoi par la poste, l'envoi ne sera effectué qu'une fois le règlement réceptionné.)
- Mode de règlement accepté : chèque, espèces, bons cadeaux* estampillés par le photographe et virement.
- Le paiement en plusieurs fois est possible au-dessus de 400€ et dans la limite de 3 fois, le tout sans frais ni intérêts d'aucune sorte : (1^{er} versement de 30% d'acompte à la commande, 2^e versement de 50% le jour de la mission et dernier versement de 20% le mois suivant).

* Le Bon Cadeau est soumis à des conditions spéciales, il est valable 1 an à compter de la date indiquée sur ce dernier. Il doit être acquitté par chèque par « l'offreur », le paiement est alors considéré comme un acompte à 100%, et ne sera encaissé qu'une fois le rendez-vous avec le « destinataire » du bon fixé. Un mail sera envoyé à l'offreur (sur simple demande de sa part) une semaine avant encaissement du chèque afin de s'assurer, que les fonds nécessaires sont disponibles pour l'encaissement.

Dans le cas où la date de validité du bon serait alors dépassée, le chèque d'acompte serait retourné à l'adresse postale indiquée sur celui-ci et ne serait donc pas débité.

Dans le cas où le règlement reviendrait impayé, le bon cadeau serait alors annulé ainsi que la séance photo qui en découle.

Afin d'éviter ce type de désagrément, il est recommandé à l'offreur, de préciser au « destinataire » qu'une prise de rendez-vous au plus tôt est préférable, en tenant compte de la saison annuelle des mariages, qui court de mi-mai à mi-septembre.

1.3. Retard de paiement

Les factures sont payable comptant, tout règlement après la date de paiement fixée pourrait donner lieu à la facturation de pénalités sans qu'une mise en demeure préalable de l'acheteur soit nécessaire. Le montant de ces pénalités serait au moins équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à 5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'application des pénalités, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. L'acheteur ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation.

En cas de recours par la voie contentieuse, le prestataire est en droit de réclamer à l'acheteur le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite.

2. Droit à l'image et droit à la vie privée

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. Les photographies restent cependant l'œuvre et la propriété du photographe, il vous présentera un document contrat à signer avant la séance. Il s'agit d'un contrat l'autorisant à utiliser votre image pour sa promotion personnelle, son book papier, son site internet, sauf clause de confidentialité signée au préalable avec le client. Chaque client consent ainsi et autorise le photographe à reproduire, exposer ou publier, sans autres compensations ultérieures, ses photographies dans la limite du respect de la vie privée, aussi votre photographe s'engage à ne pas utiliser, divulguer ou diffuser les images ou une partie de celles-ci si le client en fait la demande préalablement signée. Pour les enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux doit également être obligatoire. Dans le cadre des reportages de mariages, la publication des images sur le site du photographe, n'est pas toujours constitutive d'une atteinte, sachant qu'un mariage est considéré comme une manifestation publique ouverte à tous. Vous pouvez néanmoins, donner votre refus lors de la signature du devis si vous ne souhaitez pas que le photographe utilise les photographies vous représentant pour sa promotion.

3. Tarification

Julie Châtel est auto-entrepreneur photographe, selon l'article 293 B du CGI, sa société n'est pas soumise à la TVA, l'ensemble des tarifs proposés sont donc Nets.

3.1. Tarifs graphique & numérique

Le tarif horaire traitement numérique et graphique (retouches de photos incluses) est de 40€/heure Net.

3.2. Tarifs photographies

Le tarif horaire de prise de vue est de 45€/heure Net.





Les prestations photographiques (dont celles énumérés dans la grille des tarifs) sont soumises à un taux horaire de 90€ Net comprenant les taux horaires de 45 € pour la prise de vue et 45 € pour le traitement des images.

Toute heure supplémentaire à l'initiative du client, est facturée 90 € Net dès le premier quart d'heure.

3.3. Reportages mariage ou événements...

Vous trouverez les tarifs et le détail de ces prestations sur le site internet www.jessieimages.com ou sur demande.

Les heures sont facturées 85 € (tarif photo article 3.2) pour un temps impartit correspondant à la formule souhaitée. Les heures supplémentaires seront facturée dès le 1^{er} quart d'heure au tarif standards de 85 €/h.

Les frais kilométriques (indemnités + péages + frais de parking) sont susceptibles d'être modifiés sur la facture, si le nombre de kilomètre parcouru et les tarifs autoroutiers sont modifiés à la date de la prestation ou si des frais de parking sont engendrés. (Jessie Image tiens à votre disposition ses justificatifs).

3.4 Tirages numériques

Trois options :

- Les photos ou une sélection de photos sont visualisées et les tirages commandés par vos soins sur internet via un site dédié et sécurisé mis à votre disposition par le photographe. Les tarifs apparaîtront en ligne.

- Les tirages photos sont commandés par le photographe sur papier brillant ou mat chez un labo sous-traitant, n'étant pas responsable d'éventuels problèmes liés aux tirages. Le prix des tirages numériques inclut : la préparation, le traitement et l'optimisation des fichiers avant tirage, les photos, les frais d'emballage et de livraison. Les tarifs se font sur devis suivant les différents formats et supports souhaités. Un échantillon vous est proposé sur la grille de tarif en option.

- Les tirages sont commandés par vos soins, chez un prestataire de votre choix, d'après le support de sauvegarde (CD ou DVD) qui vous aura été remis à la livraison de votre séance. Le photographe ne sera pas tenu responsable des problèmes éventuels liés aux tirages.

3.5 Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont offerts pour toutes les prises de vues ayant lieu dans un rayon de 30 Km de Meythet (74960). Pour les autres communes, des frais de déplacement sont facturés 0.50€/km hors péages (Tarif URSSAF en vigueur). Les péages sont facturés en plus.

Les frais kilométriques (indemnités + péages + frais de parking) sont susceptibles d'être modifié sur la facture, si le nombre de kilomètre parcouru et les tarifs autoroutiers sont modifiés à la date de la prestation ou si des frais de parking sont engendrés. (Jessie Image tiens à votre disposition ses justificatifs).

3.6 Modifications tarifaire

Le devis et/ou, le contrat établit par le photographe et accepté par les clients, est définitif. Les augmentations de tarif, compressions de temps survenant après signature du contrat, ne peuvent engendrer une modification de ce dernier ainsi que de son montant.

4. Vente et usage des fichiers

Toutes les photographies prises par le photographe sont vendues pour un usage réservé au cadre familial (reportage, mariage, maternité, naissance...), associatif ou professionnel. Dans tous les cas, les photos sont libres de droit et d'exploitation et ne nécessitent pas de facturation supplémentaire. Pour les professionnels, le diffuseur est seul responsable de l'utilisation des photos. Certaines vues pouvant contenir des photos de bâtiments, biens, œuvres, objets ou marques protégés : il appartient au client de négocier les droits correspondants avec leurs propriétaires, dans le cas contraire le photographe ne saurait être tenu pour responsable.

5. Les fichiers numériques

5.1 Conservation des fichiers

Julie Châtel conserve vos fichiers pendant 1 an sur ses serveurs, toute demande de livraison de fichiers sera facturée 5,00 € par CD et 8,00€ TTC par DVD, frais de port en sus. Le photographe décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de ces fichiers.

5.2 Perte de données accidentelles

Malgré toute l'attention que votre photo-graphte porte au stockage des supports photo, il peut arriver qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire ou panne informatique... les fichiers sources des photographies soient inexploitable. La photographe offre dans ce cas une nouvelle séance de même durée au client, afin de palier à cet incident indépendant de sa volonté.

6. Réclamation

Julie CHATEL est prestataire de service photographique et vous livre les fichiers numériques bruts ou retouchés, elle ne saurait être tenue pour responsable de la mauvaise qualité des tirages effectués par tout intervenant extérieur ou le client lui-même. Le client accepte de ce fait que des divergences de couleur ou de contraste soient possibles du fait des limitations techniques et de la diversité de facteurs qui entrent en jeu dans le tirage photo. En outre, Il est possible que le mauvais calibrage ou étalonnage de votre ordinateur change la qualité des images à l'écran, pensez à vérifier la qualité des images sur plusieurs moniteurs avant de revenir vers le photographe.

7. Cas de force majeure, rupture du contrat et résiliation

Les événements de force majeure, accident, panne de matériel ou de véhicule, les conditions atmosphériques, les problèmes familiaux graves, les grèves et tous désordres sociaux qui suspendent les obligations du photographe sans mettre fin au contrat, n'engagent pas sa responsabilité. Le client pourra alors être remboursé des sommes versées acompte compris, ou reporter son rendez-vous sans frais supplémentaires. Toutes résiliation d'un devis par le client, en dehors des conditions citées ci-dessus, doit m'être communiqué par écrit, et peut donner lieu à des indemnités d'une valeur correspondante à 30% du montant du devis ou à la valeur de l'acompte versé. Rappelons ici que les acomptes des reportages mariage ne pourront être remboursés du fait de l'engagement de Julie Châtel à bloquer une date, refusant par là même d'autres clients.

